

**Cours de spécialisation en droit de la famille 3F**  
**Cours 2023/2024**

**Inscription pour les non-membres actif-ves FSA**

**Données personnelles**

**Délai d'inscription: 15.06.2023**

Nom	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Prénom	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Titre	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Adresse	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
NLA, lieu	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Téléphone	<input style="width: 200px;" type="text"/>	Fax	<input style="width: 200px;" type="text"/>
E-Mail	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
Date de naissance	<input style="width: 100px;" type="text"/>	Patente d'avocat-e	<input style="width: 200px;" type="text"/>
Langue maternelle	D <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/>	I <input type="checkbox"/> Autre <input style="width: 100px;" type="text"/>

**Indications relatives à l'activité professionnelle**

Profession	<input style="width: 100%;" type="text"/>
Actif dans la profession depuis	<input style="width: 100px;" type="text"/>
Autres indications (indépendant, employeur, etc.)	<input style="width: 100%; height: 50px;" type="text"/>
Taux d'occupation en pourcent (en % de 5 jours de la semaine)	<input style="width: 50px;" type="text"/>

**Indications relatives au domaine spécialisé**

Actif de manière approfondie en droit de la famille depuis	<input style="width: 150px;" type="text"/>
Publications en droit de la famille	<input type="checkbox"/> Liste jointe en annexe

Concernant les activités accessoires en lien avec le droit de la famille (p. ex. activité d'enseignement, administration publique, tribunal, etc.)

Genre d'activité	du / au	Taux d'occupation / heures
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Estimation temps consacré au domaine de spécialisation en %  
(activité principale et accessoire, Ø 4 dernières années)

### Conditions de participation au cours de spécialisation 2023/2024 (DF 3F)

Le Règlement des avocats spécialistes FSA publié sur [www.sav-fsa.ch](http://www.sav-fsa.ch) fait foi (cf. en particulier les art. 8 à 13).

L'un des prérequis est de pouvoir démontrer une expérience pratique particulièrement importante dans le domaine de spécialisation. Pour ce faire, le candidat présentera, **en format anonyme, au moins 10 affaires** qu'il aura personnellement traitées. Celles-ci devront porter sur plusieurs problèmes juridiques liés au droit de la famille et montrer, de manière représentative, comment le candidat/la candidate les a traités. À cet effet, le candidat/la candidate utilisera le formulaire disponible au téléchargement sur le [site de la FSA](#) (**veuillez voir les documents d'inscription et les directives concernant l'expérience pratique particulièrement importante en droit de la famille**). La présentation des affaires constitue l'un des critères décisifs pour déterminer si un candidat/une candidate peut ou non être admis-e au cours de spécialisation.

Le nombre de participant-es est limité à **25 personnes par cours**. La Fédération Suisse des Avocats statue sur l'admission ou la non-admission au cours.

Les **frais d'inscription s'élèvent à CHF 13'500**. Ce montant couvre les frais administratifs, les honoraires des conférencier-es, la documentation du cours, les collations et la taxe d'examen. Pour les membres actif-ves de la FSA, s'ajoute à ces frais un émolument de **CHF 1'300 pour la participation au colloque final** et la délivrance du **titre d'avocat-e spécialiste FSA**. Les frais de déplacement et d'hébergement, ainsi que les repas sont à la charge des participant-es. Le montant de CHF 13'500 doit être versé sur le compte indiqué dans les 30 jours qui suivent la décision d'admission.

Si le/la participant-e ne se désiste pas par écrit dans les 10 jours qui suivent la notification de la décision d'admission et qu'aucune personne n'est admise à le remplacer, les frais du cours seront intégralement dus, sans possibilité de les compenser par un autre cours. Dans tous les cas, un montant de CHF 1'000 sera dû à titre de participation aux frais de la procédure d'admission.

Si le nombre de participant-es est insuffisant, la Fédération Suisse des Avocats se réserve le droit d'annuler le cours de spécialisation. Dans ce cas, les frais d'inscription seront remboursés, à l'exclusion de tout autre dédommagement.

La réglementation figurant dans les documents d'inscription fixe le sort des absences. Le respect de cette réglementation constitue l'une des conditions pour être admis-e à l'examen écrit final.

**Le titre d'avocat-e spécialiste FSA ne peut être acquis et porté que si toutes les conditions du Règlement des avocats spécialistes FSA sont remplies.**

La personne inscrite approuve les présentes conditions de participation.

Lieu, date	<input type="text"/>	Signature	<input type="text"/>
------------	----------------------	-----------	----------------------

Annexes:  Formulaire "Description de cas" (au moins 10)

Prière d'envoyer l'inscription par courriel à: [fachanwalt@sav-fsa.ch](mailto:fachanwalt@sav-fsa.ch)